



*Liberté • Egalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Lille, le 9 novembre 2012

## Communiqué de presse

### RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE



Par arrêté interministériel NOR : INTE1238675A du 6 novembre 2012 publié au Journal Officiel du 9 novembre 2012, la commune d'ARMENTIERES est reconnue en état de catastrophe naturelle au titre des inondations et coulées de boue du 4 au 6 mars 2012.

Les personnes sinistrées disposent d'un délai de dix jours à compter de la date de publication de l'arrêté pour se rapprocher de leurs compagnies d'assurances afin de bénéficier du régime d'indemnisation prévu par la loi n° 82-600 du 13 juillet 1982 modifiée relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles.

Service régional  
de la communication interministérielle

03 20 30 52 50

[pref-communication@nord.gouv.fr](mailto:pref-communication@nord.gouv.fr)

Préfecture du Nord  
12-14, rue Jean sans Peur - 59039 LILLE CEDEX  
Tél : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 30 56 82 - [www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr)